



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le  
lundi 4 avril 2016 à la salle du Conseil municipal F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny, conseillère  
Antoinette Boilard-Lord, conseillère  
Chantal Lebel, conseillère  
MM. Roger McGrath, conseiller  
Jules Ferland, conseiller  
David Ferguson, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**R 2016 - 04 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 07 mars 2016
3. Suivi du procès-verbal
4. Période de questions
5. Administration
  - 5.1. Liste des comptes payés
  - 5.2. Présentation des comptes à payer
  - 5.3. Rapport de trésorerie
  - 5.4. Présentation du budget 2015 mis à jour
  - 5.5. Règlement 2016-003 relatif aux frais de déplacement des élus et des employés municipaux
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
  - 6.1. Rapport d'activités du maire
  - 6.2. Rapport d'activités des conseillers
7. Correspondance
  - 7.1. Fédération acéricole - demande d'appui
  - 7.2. CREGÎM - proposition d'adhésion
  - 7.3. URLS-GÎM - proposition d'adhésion 2016
  - 7.4. UMQ - déclaration sommet des élus locaux pour le climat
  - 7.5. Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
8. Règlement 2016-002 relatif à la prévention des incendies
9. Comité consultatif d'urbanisme
10. Entente de location
11. Achat de terrain à la municipalité
12. Varia
  - 12.1. Réunion des directeurs généraux de la MRC d'Avignon
  - 12.2. Appels d'offres - projets 2016
  - 12.3. Règlementation relative aux nuisances
13. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Jules Ferland  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 04 avril 2016 soit accepté tel que présenté après les ajouts au point 17. Varia.

**R 2016 - 04 - 002 Adoption du procès-verbal du 07 mars 2016**

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 mars 2016 soit adopté tel que présenté.

**2016 - 04 - 003 Suivi du procès-verbal**

Le suivi du procès-verbal est présenté, discuté et réglé.

**2016 - 04 - 004 Période de questions**

Aucun citoyen n'est présent.

**2016 - 04 - 005 Administration**

**2016 - 04 - 005 - 1 Liste des comptes payés**

Les comptes payés au mois de fmars 2016 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
JN Savoie	16.87
JM Arsenault	103.46
JM Arsenault	48.37
Ent. Électriques Micmac	779.62
David Ferguson	47.96
Mun. de Pointe-à-la-Croix	9 557.00
JM Arsenault	131.18
Municipalité de Matapédia	1 880.92
Municipalité d'Escuminac	675.90
Dufresne Hébert Comeau	970.10
Ent. A. Lagacé	11 305.47
Centre d'Action Bénévole	50.00
Bouffard sanitaire	521.10
Hervé Esch	1 095.66
Bell Mobilité	98.19
Hydro Québec	178.93
Hydro Québec	1 107.60
Telus	189.40
LET - Saint-Alphonse	379.50
Hervé Esch	1 046.20
Agence du Revenu du Canada	234.52
Revenu Québec	2 647.77
CSST	164.64
Ann Lavoie	107.30
Jean-Paul Breton	202.50
<b>Total payé</b>	<b>33 540.16</b>

**R 2016 - 04 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer**

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord  
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Mun. de Pointe-à-la-Croix	14 623.25
MRC Avignon	8.00
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	40.00
<b>Total à payer</b>	<b>14 671.25</b>

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 04 avril 2016.

---

**Hervé Esch**

Directeur général,  
secrétaire-trésorier

**2016 - 04 - 005 - 3 Rapport de trésorerie**

Le rapport de trésorerie est présenté.

**2016 - 04 - 005 - 4 Présentation du budget 2015 mis à jour**

Le budget 2015 n'a pas subi de modifications.

**R 2016 - 04 - 005 - 5 Règlement 2016-003 relatif aux frais de déplacement des élus et des employés municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le conseil de la municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Roger McGrath, lors de la séance régulière tenue le 7 mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le règlement n° 2016-003 et statue par ledit règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule ci-haut fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement a pour titre « Règlement relatif aux frais de déplacement des élus et des employés municipaux » et porte le numéro 2016-003 des règlements de la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est.

**ARTICLE 3 – GÉNÉRALITÉ**

Les élus et les employés doivent être préalablement autorisés par le conseil municipal avant d'engager des frais de déplacement pour le compte de la municipalité. Le conseil municipal autorise le paiement de ces dépenses mensuellement lors de ses séances ordinaires ou extraordinaires ou par accord de chaque membre du conseil reçus individuellement par courriel par le directeur général. Les déplacements pour dépôts bancaires, envois postaux et réunions de travail du directeur général, secrétaire-trésorier sont dispensés d'approbation préalable.

#### ARTICLE 4 – FRAIS DE TRANSPORT

Pour l'utilisation de son véhicule personnel lors de déplacements dans le cadre de leurs fonctions, les élus et les employés municipaux ont droit à une indemnité équivalente à 0,43 \$ du kilomètre pour toute distance effectuée pour le compte de la municipalité.

Pour l'utilisation des autres modes de transport, soit le taxi, l'autobus, le train, le bateau ou l'avion, les frais réellement encourus sur présentation des pièces justificatives sont remboursés.

Les frais de stationnement sont également remboursés sur présentation des pièces

#### ARTICLE 5 – FRAIS DE REPAS

Les élus et les employés municipaux ont droit au remboursement des frais de repas sur présentation des pièces justificatives. Le remboursement se fera sur cette base jusqu'à concurrence des maximums suivants :

- Déjeuner : 10,40 \$
- Dîner : 14,30 \$
- Souper : 21,55 \$

Les taux fixés incluent les taxes et les pourboires.

#### ARTICLE 6 – FRAIS D'HÉBERGEMENT

Les frais d'hébergement sont remboursés sur présentation des pièces justificatives jusqu'à concurrence de 130,00 \$ avant taxes par nuit.

#### ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **2016 - 04 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers**

#### **2016 - 04 - 006 - 1 Rapport d'activités du maire**

Le maire effectue une mise à jour concernant les dossiers Gastem et acquisitions de terrains.

#### **2016 - 04 - 006 - 2 Rapport d'activités des conseillers**

La conseillère Chantal Lebel fait la mise à jour du dossier de sécurité publique - surveillance de la rivière Restigouche.

#### **2016 - 04 - 007 Correspondance**

La correspondance est lue et classée.

#### **R 2016 - 04 - 007 - 1 Fédération acéricole - demande d'appui**

CONSIDÉRANT QU' entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective ;

CONSIDÉRANT QU' en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive ;

CONSIDÉRANT QU' en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive ;

CONSIDÉRANT QUE la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière ;

- CONSIDÉRANT QUE les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés ;
- CONSIDÉRANT QUE la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144
- CONSIDÉRANT QUE pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$ ;
- CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire » ;
- CONSIDÉRANT QUE certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003 ;
- CONSIDÉRANT QUE le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie ;
- CONSIDÉRANT QUE le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie ;
- CONSIDÉRANT QUE le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et résolu à l'unanimité,

QUE pour toutes ces raisons, la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est demande au Gouvernement du Québec de mettre de côté le Rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

**R 2016 - 04 - 007 - 2 CREGÎM - proposition d'adhésion**

CONSIDÉRANT QU' une offre d'adhésion d'un montant de 75 \$ au Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a été reçue le 4 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le CREGÎM a pour mission d'informer et de sensibiliser les décideurs, les leaders et la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine aux enjeux de développement durable et de protection de l'environnement en misant sur la concertation et la représentation des acteurs régionaux et en agissant à titre d'organisme ressource pour le milieu ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par Madame Antoinette Boilard-Lord  
Et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est adhère au Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

**2016 - 04 - 007 - 3 URLS-GÎM - proposition d'adhésion 2016**

CONSIDÉRANT QU' une offre d'adhésion d'un montant de 73 \$ à l'Unité Régionale Loisir et Sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a été reçue en date du 8 mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par Madame Chantal Lebel  
Et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est adhère à l'Unité Régionale Loisir et Sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 73 \$, représentant le coût de la cotisation annuelle.

**2016 - 04 - 007 - 4 UMQ - déclaration sommet des élus locaux pour le climat**

CONSIDÉRANT QUE lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Monsieur Roger McGrath

Et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

QU' une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec

#### **2016 - 04 - 007 - 5 Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie**

Un compte rendu est donné sur la rencontre d'information du 08 mars 2016 concernant le règlement de contrôle intérimaire sur l'abattage d'arbre en forêt privé de la MRC d'Avignon.

Des discussions ont lieu sur les problématiques soulevées par le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie concernant ce règlement.

#### **R 2016 - 04 - 008 Règlement 2016-002 relatif à la prévention des incendies**

Le règlement ayant soulevé des demandes de modification de la part de plusieurs municipalités, son adoption est reportée jusqu'à ce que sa version soit définitive.

#### **R 2016 - 04 - 009 Comité consultatif d'urbanisme**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

#### **2016 - 04 - 010 Entente de location**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

#### **R 2016 - 04 - 011 Achat de terrain à la municipalité**

Des contribuables souhaitent acquérir une partie de terrain adjacente à leur lot et résultant de la modification du tracé de la route 132. Des informations seront reçues prochainement de la part du Ministère des Transports du Québec afin de valider l'identité du propriétaire de ce terrain.

#### **2016 - 04 - 012 Varia**

#### **2016 - 04 - 012 - 1 Réunion des directeurs généraux de la MRC d'Avignon**

Une réunion des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Avignon aura lieu le 05 avril 2016 à laquelle sont conviés les maires de ces municipalités.

**R      2016 - 04 - 012 - 2 Appels d'offres - projets 2016**

Des plans et devis seront préparés concernant les différents projets structurants de la municipalité pour 2016 aux fins de faire établir des soumissions par différents prestataires.

**2016 - 04 - 012 - 3 Règlementation relative aux nuisances**

Des discussions ont lieu sur l'opportunité de modifier le règlement sur le contrôle des chiens en liberté.

**R      2016 - 04 - 013            Levée de l'assemblée**

À 20 h 50, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.  
Accepté.

---

***François Boulay***  
Maire

---

***Hervé Esch***  
Directeur général,  
secrétaire-trésorier

---

---

---

---